

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DU JURA**

Commune de CIZE

N° D-2023-02-04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 23 MARS 2023 A 18h30	
OBJET : Vente de terrain	<i>Date de convocation : 15/03/2023</i> <i>Nombres de conseillers en exercice : 13</i> <i>Nombre de conseillers présents : 9</i> <i>Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 1</i> <i>Vote du Conseil : Pour 10</i>
Etaient présents :	M Philippe WERMEILLE, Maire Mmes JOLY, LOCU-CHARLIER et MISCHLER Ms REYMOND, GUTRIN, FERREUX, LORIN et ROYER
Absent(s) excusé(s) :	M. MICHEL F, Mme VILQUIN
Absent(s) :	M. MICHAL A
Excusés ayant donné pouvoir :	M. PIERRECY pouvoir à M. WERMEILLE
Présidence :	M. WERMEILLE
Secrétaire de séance :	M. REYMOND

Suite à la mise en vente de sa propriété, le notaire a indiqué à M. Claude VOGNE qu'une partie du terrain, à l'intérieur de sa cour, était toujours une propriété communale.

Par courrier du 14 février 2023, M. Claude VOGNE demande la régularisation de cette situation. Monsieur le Maire propose de vendre, à M. VOGNE, pour 1€ la parcelle AC 63 d'une contenance de 293 m<sup>2</sup> située 4 chemin de Lardièrre. Les frais seront à charge de l'acheteur.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Après en avoir délibéré,

- APPROUVE la vente de la parcelle cadastrée AC 63, située 4 Chemin de Lardièrre 39300 CIZE, d'une contenance de 293 m<sup>2</sup> pour 1 € (un euro).
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance

Le Maire,

Alain REYMOND

Philippe WERMEILLE





N° D-2023-02-05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 23 mars 2022 A 18H30	
<b>OBJET :</b> Subventions 2023 aux associations	<i>Date de convocation :</i> 15/03/2023 <i>Nombres de conseillers en exercice :</i> 13 <i>Nombre de conseillers présents :</i> 9 <i>Nbre de conseillers ayant donné pouvoir :</i> 1 <i>Vote du Conseil :</i> Pour : 10
<b>Etaient présents :</b>	M Philippe WERMEILLE, Maire Mmes JOLY, LOCU-CHARLIER et MISCHLER Ms REYMOND, GUTRIN, FERREUX, LORIN et ROYER
<b>Absent(s) excusé(s) :</b>	M. MICHEL F, Mme VILQUIN
<b>Absent(s) :</b>	M. MICHEL A
<b>Excusés ayant donné pouvoir :</b>	M. PIERRECY pouvoir à M. WERMEILLE
<b>Présidence :</b>	M. WERMEILLE
<b>Secrétaire de séance :</b>	M. REYMOND

Après en avoir délibéré,  
LE CONSEIL MUNICIPAL,

- DECIDE de fixer les subventions pour l'année 2023, ainsi :

. Subventions aux associations :

- Les Cerisiers Câlins	260 €
- Banque alimentaire	250 €
- Restos du Cœur	250 €

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance

Le Maire,

Alain REYMOND

Philippe WERMEILLE





Commune de CIZE

N° D-2023-02-06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 23 mars 2023 A 18h30	
<b>OBJET</b> Participation communale pour la carte e-Carte Avantages jeunes	<i>Date de convocation : 15/03/2023</i> <i>Nombres de conseillers en exercice : 13</i> <i>Nombre de conseillers présents : 9</i> <i>Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 1</i> <i>Vote du Conseil : Pour 10</i>
<b>Etaient présents :</b>	M Philippe WERMEILLE, Maire Mmes JOLY, LOCU-CHARLIER et MISCHLER Ms REYMOND, GUTRIN, FERREUX, LORIN et ROYER
<b>Absent(s) excusé(s) :</b>	M. MICHEL F, Mme VILQUIN
<b>Absent(s) :</b>	M. MICHEL A
<b>Excusés ayant donné pouvoir :</b>	M. PIERRECY pouvoir à M. WERMEILLE
<b>Présidence :</b>	M. WERMEILLE
<b>Secrétaire de séance :</b>	M. REYMOND

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2021 la commune participe à la distribution de la e-Cartes Avantages Jeunes. Cette carte permet aux jeunes de la commune d'avoir des réductions et des gratuités dans les domaines liés à la culture, aux sports, loisirs et commerces et encourage une démarche de consommation locale.

Il propose de reconduire cette action, le coût de la carte est de 7 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- DECIDE d'offrir la e-carte Avantage jeunes aux jeunes de moins de 25 ans domiciliés dans la commune de Cize.
- DETERMINE les modalités d'attribution ; être inscrit au préalable en mairie.
- FIXE le nombre à 150 cartes offertes.
- PREVOIT d'inscrire les crédits au budget.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance

Le Maire,

Alain REYMOND

Philippe WERMEILLE



N° D-2023-02-07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 23 mars 2023  
A 18h30

<b>OBJET :</b> Taux des taxes locales 2023	<i>Date de convocation :</i> 15/03/2023 <i>Nombres de conseillers en exercice :</i> 13 <i>Nombre de conseillers présents :</i> 9 <i>Nbre de conseillers ayant donné pouvoir :</i> 1 <i>Vote du Conseil :</i> Pour 10
<b>Etaient présents :</b>	M Philippe WERMEILLE, Maire Mmes JOLY, LOCU-CHARLIER et MISCHLER Ms REYMOND, GUTRIN, FERREUX, LORIN et ROYER
<b>Absent(s) excusé(s) :</b>	M. MICHEL F, Mme VILQUIN
<b>Absent(s) :</b>	M. MICHEL A
<b>Excusés ayant donné pouvoir :</b>	M. PIERRECY pouvoir à M. WERMEILLE
<b>Présidence :</b>	M. WERMEILLE
<b>Secrétaire de séance :</b>	M. REYMOND

Monsieur le maire suggère de ne pas augmenter pour l'année 2023 les taux des taxes foncières des propriétés bâties et de propriétés non bâties et de la taxe d'habitation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** d'appliquer pour l'année 2023 les taux suivants aux impôts directs locaux :
  - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 36.67 %
  - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 28.87 %
  - Taxe d'habitation pour les résidences secondaires : 5.72 %
- **CHARGE** le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance

Le Maire,

Alain REYMOND

Philippe WERMEILLE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 23 mars 2023 A 18h30	
<b>OBJET :</b> Vote du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2023	<i>Date de convocation :</i> 15/03/2023 <i>Nombres de conseillers en exercice :</i> 13 <i>Nombre de conseillers présents :</i> 9 <i>Nombre de conseillers ayant donné pouvoir :</i> 1 <i>Vote du Conseil :</i> Pour : 10
<b>Etaient présents :</b>	M Philippe WERMEILLE, Maire Mmes JOLY, LOCU-CHARLIER et MISCHLER Ms REYMOND, GUTRIN, FERREUX, LORIN et ROYER
<b>Absent(s) excusé(s) :</b>	M. MICHEL F, Mme VILQUIN
<b>Absent(s) :</b>	M. MICHEL A
<b>Excusés ayant donné pouvoir :</b>	M. PIERRECY pouvoir à M. WERMEILLE
<b>Présidence :</b>	M. WERMEILLE
<b>Secrétaire de séance :</b>	M. REYMOND

Vu l'état de notification des bases d'imposition prévisionnelles à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2023.

Bases prévisionnelles d'imposition 914 402

Produit attendu : 61642

Montant versé à la communauté de communes par la commune =  $\frac{61\ 642}{914\ 402} \times 100 = 6.74\ %$

Pour info le montant voté en 2022 était de 7.24 %.

Après en avoir délibéré,  
LE CONSEIL MUNICIPAL,

- DECIDE de fixer à 6.74 %, le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour 2023.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.


Pour extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance

Le Maire,

Alain REYMOND

Philippe WERMEILLE





N° D-2023-02-09

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 23 mars 2023  
A 18H30

<b>OBJET :</b> Approbation du Compte de gestion des comptables dressé par M. POUCHERET, Receveur-Percepteur Budget LOTISSEMENT – Année 2022	<i>Date de convocation :</i> 15/03/2023 <i>Nombres de conseillers en exercice :</i> 13 <i>Nombre de conseillers présents :</i> 9 <i>Nombre de conseillers ayant donné pouvoir :</i> 1 <i>Vote du Conseil :</i> Pour : 10
--	--

<b>Étaient présents :</b>	M Philippe WERMEILLE, Maire Mmes JOLY, LOCU-CHARLIER et MISCHLER Ms REYMOND, GUTRIN, FERREUX, LORIN et ROYER
<b>Absent(s) excusé(s) :</b>	M. MICHEL F, Mme VILQUIN
<b>Absent(s) :</b>	M. MICHEL A
<b>Excusés ayant donné pouvoir :</b>	M. PIERRECY pouvoir à M. WERMEILLE
<b>Présidence :</b>	M. WERMEILLE
<b>Secrétaire de séance :</b>	M. REYMOND

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022, compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.



Le secrétaire de séance

Alain REYMOND



Le Maire,

Philippe WERMEILLE





N° D-2023-02-10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 23 mars 2023  
A 18h30

OBJET : Approbation du Compte Administratif Budget LOTISSEMENT- Année 2022	Date de convocation : 15/03/2023 Nombres de conseillers en exercice : 13 Nombre de conseillers présents : 9 Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 1 Vote du Conseil : Pour : 10 M. WERMEILLE s'est retiré
Etaient présents :	M Philippe WERMEILLE, Maire Mmes JOLY, LOCU-CHARLIER et MISCHLER Ms REYMOND, GUTRIN, FERREUX, LORIN et ROYER
Absent(s) excusé(s) :	M. MICHEL F, Mme VILQUIN
Absent(s) :	M. MICHEL A
Excusés ayant donné pouvoir :	M. PIERRECY pouvoir à M. WERMEILLE
Présidence :	M. WERMEILLE
Secrétaire de séance :	M. REYMOND

Le conseil municipal réuni sous la présidence Philippe WERMEILLE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Philippe WERMEILLE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;  
1° Lui donne

LIBELLE	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
	OU DEFICIT	OU EXCED.	OU DEFICIT	OU EXCED.	OU DEFICIT	OU EXCED.
Résultats reportés		732 019.37	706 400.14	0.00	706 400.14	732 019.37
Opération de l'exercice	708 301.83	50 402.00	950.00	707 350.14	709 251.83	757 752.14
TOTAUX	708 301.83	782 421.37	707 350.14	707 350.14	1 415 651.97	1 489 771.51
Résultats de clôture		74 119.54		0.00		74 119.54
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	708 301.83	782 421.37	707 350.14	707 350.14	1 415 651.97	1 489 771.51
RESULTATS DEFINITIFS		74 119.54		0.00		74 119.54

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations : Mesdames MISCHLER, LOCU CHARLIER, JOLY, Messieurs REYMOND, GUTRIN, FERREUX, LORIN, et ROYER.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance

Alain REYMOND

Le Maire,

Philippe WERMEILLE



N° D-2023-02-11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 23 mars 2023  
A 18H30

OBJET : Approbation du Compte de gestion des  
comptables dressé par M. POUCHERET, Receveur-  
Percepteur

Budget EAU- Année 2022

Date de convocation : 15/03/2023

Nombres de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 1

Vote du Conseil : Pour : 9

Etaient présents : M Philippe WERMEILLE, Maire  
Mmes JOLY, LOCU-CHARLIER et MISCHLER  
Ms REYMOND, GUTRIN, FERREUX, LORIN et ROYER

Absent(s) excusé(s) : Ms. MICHEL F, FERREUX, Mme VILQUIN

Absent(s) : M. MICHEL A

Excusés ayant

donné pouvoir : M. PIERRECY pouvoir à M. WERMEILLE

Présidence : M. WERMEILLE

Secrétaire de séance : M. REYMOND

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022, compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance

Le Maire,

Alain REYMOND

Philippe WERMEILLE





N° D-2023-02-12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	
Séance du 23 mars 2023	
A 18h30	
<b>OBJET :</b> Approbation du Compte Administratif Budget EAU- Année 2022	<i>Date de convocation :</i> 15/03/2023 <i>Nombres de conseillers en exercice :</i> 13 <i>Nombre de conseillers présents :</i> 8 <i>Nombre de conseillers ayant donné pouvoir :</i> 1 <i>Vote du Conseil :</i> Pour : 9 <i>M. WERMEILLE s'est retiré</i>
<b>Etaient présents :</b>	M Philippe WERMEILLE, Maire Mmes JOLY, LOCU-CHARLIER et MISCHLER Ms REYMOND, GUTRIN, FERREUX, LORIN et ROYER
<b>Absent(s) excusé(s) :</b>	Ms. MICHEL F, FERREUX, Mme VILQUIN
<b>Absent(s) :</b>	M. MICHEL A
<b>Excusés ayant donné pouvoir :</b>	M. PIERRECY pouvoir à M. WERMEILLE
<b>Présidence :</b>	M. WERMEILLE
<b>Secrétaire de séance :</b>	M. REYMOND

Le conseil municipal réuni sous la présidence Philippe WERMEILLE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Philippe WERMEILLE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;  
1° Lui donne

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCED.	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCED.	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCED.
Résultats reportés		5 458.79		57 460.00		62 918.79
Opération de l'exercice	51 454.00	65 429.02	12 594.60	7 512.00	64 048.60	72 941.02
<b>TOTAUX</b>	<b>51 454.00</b>	<b>70 887.81</b>	<b>12 594.60</b>	<b>64 972.00</b>	<b>64 048.60</b>	<b>135 859.81</b>
Résultats de clôture		19 433.81		52 377.40		71 811.21
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>51 454.00</b>	<b>70 887.81</b>	<b>12 594.60</b>	<b>64 972.00</b>	<b>64 048.60</b>	<b>135 859.81</b>
<b>SULTATS DEFINITIFS</b>		<b>19 433.81</b>		<b>52 377.40</b>		<b>71 811.21</b>

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations : Mesdames MISCHLER, LOCU CHARLIER, JOLY, Messieurs REYMOND, GUTRIN, LORIN, et ROYER.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance

Alain REYMOND

Le Maire,

Philippe WERMEILLE



N° D-2023-02-13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 23 mars 2023  
A 18h30

<b>OBJET :</b> Budget primitif eau 2023	<i>Date de convocation :</i> 15/03/2023 <i>Nombres de conseillers en exercice :</i> 13 <i>Nombre de conseillers présents :</i> 8 <i>Nombre de conseillers ayant donné pouvoir :</i> 1 <i>Vote du Conseil :</i> Pour : 9
<b>Etaient présents :</b>	M Philippe WERMEILLE, Maire Mmes JOLY, LOCU-CHARLIER et MISCHLER Ms REYMOND, GUTRIN, FERREUX, LORIN et ROYER
<b>Absent(s) excusé(s) :</b>	Ms. MICHEL F, FERREUX, Mme VILQUIN
<b>Absent(s) :</b>	M. MICHEL A
<b>Excusés ayant donné pouvoir :</b>	M. PIERRECY pouvoir à M. WERMEILLE
<b>Présidence :</b>	M. WERMEILLE
<b>Secrétaire de séance :</b>	M. REYMOND

Après en avoir délibéré,  
LE CONSEIL MUNICIPAL

- APPROUVE le budget primitif EAU 2023, qui se présente ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	88 984.81	88 984.81
SECTION D'INVESTISSEMENT	134 340.40	134 340.40
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>223 325.21</b>	<b>223 325.21</b>

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

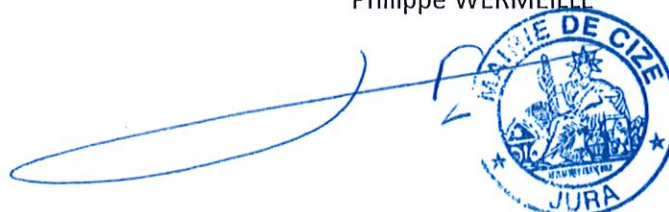
Le secrétaire de séance

Le Maire

Alain REYMOND



Philippe WERMEILLE





N° D-2023-02-14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 23 mars 2023  
A 18H30

OBJET : Approbation du Compte de gestion des comptables dressé par M. POUCHERET, Receveur- Percepteur  Budget PRINCIPAL- Année 2022	Date de convocation : 15/03/2023 Nombres de conseillers en exercice : 13 Nombre de conseillers présents : 8 Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 1 Vote du Conseil : Pour : 9
---	--

Etaient présents :	M Philippe WERMEILLE, Maire Mmes JOLY, LOCU-CHARLIER et MISCHLER Ms REYMOND, GUTRIN, FERREUX, LORIN et ROYER
Absent(s) excusé(s) :	Ms. MICHEL F, FERREUX, Mme VILQUIN
Absent(s) :	M. MICHEL A
Excusés ayant donné pouvoir :	M. PIERRECY pouvoir à M. WERMEILLE
Présidence :	M. WERMEILLE
Secrétaire de séance :	M. REYMOND

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022, compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

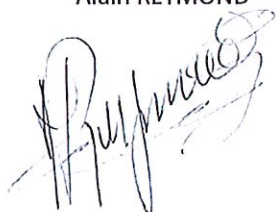
Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

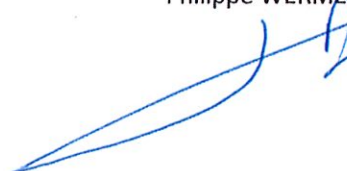
Le secrétaire de séance

Alain REYMOND



Le Maire,

Philippe WERMEILLE





N° D-2023-02-15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	
Séance du 23 mars 2023	
A 18h30	
<b>OBJET :</b> Approbation du Compte Administratif Budget Commune 2022	<i>Date de convocation :</i> 15/03/2023 <i>Nombres de conseillers en exercice :</i> 13 <i>Nombre de conseillers présents :</i> 8 <i>Nombre de conseillers ayant donné pouvoir :</i> 1 <i>Vote du Conseil :</i> Pour : 9 <i>M. WERMEILLE s'est retiré</i>
<b>Etaient présents :</b>	M Philippe WERMEILLE, Maire Mmes JOLY, LOCU-CHARLIER et MISCHLER Ms REYMOND, GUTRIN, FERREUX, LORIN et ROYER
<b>Absent(s) excusé(s) :</b>	Ms. MICHEL F, FERREUX, Mme VILQUIN
<b>Absent(s) :</b>	M. MICHEL A
<b>Excusés ayant donné pouvoir :</b>	M. PIERRECY pouvoir à M. WERMEILLE
<b>Présidence :</b>	M. WERMEILLE
<b>Secrétaire de séance :</b>	M. REYMOND

Le conseil municipal réuni sous la présidence Philippe WERMEILLE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Philippe WERMEILLE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;  
1° Lui donne

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCED.	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCED.	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCED.
Résultats reportés		184 651.26	169 420.82		169 420.82	184 651.26
Opération de l'exercice	490 181.15	651 175.00	439 039.85	361 848.67	929 221.00	1 013 023.67
<b>TOTAUX</b>	<b>490 181.15</b>	<b>835 826.26</b>	<b>608 460.67</b>	<b>361 848.67</b>	<b>1 098 641.82</b>	<b>1 197 674.93</b>
Résultats de clôture		345 645.11	246 612.00			99 033.11
Restes à réaliser				69 555.00		69 555.00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>490 181.15</b>	<b>835 826.26</b>	<b>608 460.67</b>	<b>431 403.67</b>	<b>1 098 641.82</b>	<b>1 267 229.93</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>345 645.11</b>	<b>177 057.00</b>			<b>168 588.11</b>

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations : Mesdames MISCHLER, LOCU CHARLIER, JOLY, Messieurs REYMOND, GUTRIN, LORIN, et ROYER.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance

Alain REYMOND

Le Maire,

Philippe WERMEILLE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 23 MARS 2022  
A18H30

<b>OBJET :</b> Affectation de résultat	<i>Date de convocation :</i> 15/03/2022 <i>Nombres de conseillers en exercice :</i> 13 <i>Nombre de conseillers présents :</i> 8 <i>Nombre de conseillers ayant donné pouvoir :</i> 1 <i>Vote du Conseil :</i> Pour : 9
<b>Etaient présents :</b>	M Philippe WERMEILLE, Maire Mmes JOLY, LOCU-CHARLIER et MISCHLER Ms REYMOND, GUTRIN, FERREUX, LORIN et ROYER
<b>Absent(s) excusé(s) :</b>	Ms. MICHEL F, FERREUX, Mme VILQUIN
<b>Absent(s) :</b>	M. MICHEL A
<b>Excusés ayant donné pouvoir :</b>	M. PIERRECY pouvoir à M. WERMEILLE
<b>Présidence :</b>	M. WERMEILLE
<b>Secrétaire de séance :</b>	M. REYMOND

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2022

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2021	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESTES A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	Résultat budget lotissement	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-169 420.82 €		-77 191.18 €				
				69 555.00 €	D R	69 555.00 €	177 057.00 €
FONCT	257 453.38 €	72 802.12 €	160 993.85 €			74 119.54 €	419 764.65 €

Le résultat d'investissement cumulé est de - 246 612.00 € 001 DI

Le résultat de fonctionnement est de 345 645.11 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022</b>	<b>419 764.65 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	177 057.00 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	242 707.65 €
<b>Total affecté au c/ 1068 :</b>	177 057.00 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022</b> Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance

Alain REYMOND

Le Maire,

Philippe WERMEILLE





N° D-2023-02-17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	
Séance du 23 mars 2023	
A 18h30	
<b>OBJET :</b> Budget primitif COMMUNEL - 2023	<i>Date de convocation :</i> 15/03/2023 <i>Nombres de conseillers en exercice :</i> 13 <i>Nombre de conseillers présents :</i> 8 <i>Nombre de conseillers ayant donné pouvoir :</i> 1 <i>Vote du Conseil :</i> Pour : 9
<b>Etaient présents :</b>	M Philippe WERMEILLE, Maire Mmes JOLY, LOCU-CHARLIER et MISCHLER Ms REYMOND, GUTRIN, FERREUX, LORIN et ROYER
<b>Absent(s) excusé(s) :</b>	Ms. MICHEL F, FERREUX, Mme VILQUIN
<b>Absent(s) :</b>	M. MICHEL A
<b>Excusés ayant donné pouvoir :</b>	M. PIERRECY pouvoir à M. WERMEILLE
<b>Présidence :</b>	M. WERMEILLE
<b>Secrétaire de séance :</b>	M. REYMOND

Après en avoir délibéré,  
LE CONSEIL MUNICIPAL

- APPROUVE le budget primitif 2023, qui se présente ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	858 428.65	858 428.65
SECTION D'INVESTISSEMENT	673 957.00	673 957.00
TOTAL DU BUDGET	1 532 385.65	1 532 385.65

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance

Le Maire

Alain REYMOND

Philippe WERMEILLE

